



- **BTS** / Management Commercial Opérationnel (MCO)
- **BTS** / Négociation & Digitalisation de la Relation Client (NDRC)
- **BTS** / Commerce International (CI)
- **BACHELOR** / Commerce International (RNCP)
- **BACHELOR** / Marketing (RNCP)
- **BACHELORS** / E-commerce / Marketing Digital (RNCP)
- **MASTÈRE** / Management & Stratégie Commercial (RNCP)



- **BTS** / Communication
- **BACHELORS** / Communication / Marketing Digital (RNCP)
- **MASTÈRE** / Communication Digitale (RNCP)



- **BTS** / Comptabilité et Gestion (CG)
- **BACHELOR** / Finance Contrôle Audit
- **MBA** / Finance Contrôle Audit (RNCP)



- **BTS** / Support à l'Action Managériale (SAM)
- **BACHELOR** / Gestionnaire des Ressources Humaines (RNCP)
- **MASTÈRE** / Management des Ressources Humaine (RNCP)



- **BTS** / Services Informatiques aux Organisations  SISR  SLAM
  - **BACHELOR** / Administrateurs d'Infrastructures Sécurisées (RNCP)
  - **BACHELORS** / Concepteur Développeur d'Application (RNCP)
  - **MASTÈRE** / Manager de Projets Informatiques (RNCP)
- OPTIONS  Développement & Big Data  
 Ingénierie Systèmes-Réseaux & Cyber Sécurité



# 10 POINTS

## POUR TROUVER SON CONTRAT D'APPRENTISSAGE

ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR PRIVÉ



# 10 POINTS

## POUR TROUVER SON CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### 1/ ENTREPRISES CONCERNÉES



### 2/ LE CONTRAT

Le contrat d'apprentissage peut être un CDD ou un CDI de **6 mois à 3 ans**. Il doit être égal à la durée de la formation. Il peut commencer jusqu'à 3 mois avant ou 3 mois après le début de la formation & se terminer 2 mois après les examens. La période d'essai s'étend sur 45 jours.

### 3/ LE PUBLIC VISÉ

Les jeunes de **16 à 29 ans révolus**. Pour les + de 29 ans, il est possible uniquement pour un diplôme supérieur à celui obtenu. Si l'étudiant est étranger, il doit avoir une autorisation de travail à temps plein.

### 4/ ACCOMPAGNEMENT DE L'APPRENTI

#### >>> Désigner un maître d'apprentissage

**a)** Doit posséder un diplôme d'au moins égal à celui préparé par l'apprenti & **d'une expérience dans le domaine de 2 ans.**

**b)** Si pas de diplôme, le maître d'apprentissage doit justifier de ses compétences & **d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans**

**c)** Au maximum, **un maître d'apprentissage peut suivre simultanément 2 apprentis et un redoublant.**

#### >>> Prévoir 2 rendez-vous avec le professeur référent

### 5/ RÉMUNÉRATION

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge, de plus, sa rémunération progresse chaque année. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du Smic ou du SMC (*salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé*) pour les 21 ans et plus.

### RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019

ANNÉE D'EXECUTION DE CONTRAT	-18 ANS	18 à 20 ANS	21 à 25 ANS	26 ANS et +
1 <sup>re</sup> année	27%	43%	53%	100%
2 <sup>e</sup> année	39%	51%	61%	100%
3 <sup>e</sup> année	55%	67%	78%	100%

### 6/ DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Identique aux pratiques de l'entreprise



Le temps de formation est compris **dans le temps de travail**

### 7/ AIDE FINANCIÈRE

Les employeurs d'apprentis peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières :

- Une exonération partielle ou totale des cotisations sociales
- Aide en cas d'embauche d'un travailleur handicapé
- Des déductions fiscales de la taxe d'apprentissage (*bonus alternants, frais de stage, dons en nature*)

### 8/ LA SIGNATURE DU CONTRAT

#### UNE PROCÉDURE BIEN PRÉCISE

- 1/ Adhérer à l'OPCO et déclarer le contrat
- 2/ Remplir la déclaration en vue de la formation d'apprentis
- 3/ Conclure le contrat
- 4/ Transmettre le dossier à la chambre de commerce dont vous dépendez
- 5/ Effectuer la déclaration unique d'embauche auprès de l'URSAFF
- 6/ Remplir une attestation de compétence
- 7/ Faire passer une visite médicale à l'apprenti
- 8/ Veiller à ce que l'apprenti suive avec assiduité les cours dispensés par son école

### 9/ EN CAS DE RUPTURE DE CONTRAT

En cas de rupture du contrat d'apprentissage, l'étudiant a 6 mois pour retrouver une entreprise, à compter de la date de la rentrée.

### 10/ LES ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE

- 1/ Assurer le suivi professionnel et pédagogique de l'apprenti
- 2/ Accepter les 5 jours de congés supplémentaires pour la préparation aux examens
- 3/ Participer à l'entretien d'évaluation du CFA dans les deux premiers mois du contrat